

empêche de les distinguer; la plupart des secondes éditions ont seules des feuillets chiffrés. De leurs autres éditions de ce genre, ils firent, sans doute, plus d'une impression sans date; ce que j'ai déjà en partie vérifié. — Ces contrefacteurs ont complètement atteint leur but; ils voulaient que leurs volumes, sans corrections, imprimés sur un papier assez commun, fussent confondus avec les élégantes et correctes éditions des Alde et des Giunti; et malgré le peu de probabilité d'une telle méprise, la confusion a eu lieu complètement pendant trois siècles. Ce n'est que depuis la découverte d'un exemplaire de l'Avis d'Alde, par lui imprimé en 1503, qu'on est enfin parvenu à distinguer les éditions lyonnaises, que les bibliographes les plus instruits avaient presque toujours annoncées comme imprimées par les Alde ou par les Giunti (1). »

Jacques Myt, un des trois imprimeurs que nous venons de nommer, publia, en 1520, une édition in-8°, dont l'examen peut jeter quelque jour sur un problème historico-typographique qui n'est pas sans importance. Cette édition, qui est le premier livre de saint Thomas d'Aquin sur les Sentences de Pierre Lombard, porte sur le titre, ces initiales : IZFIZF (2). Le lis rouge qui est au-dessous rappelle la marque typographique des Giunti de Venise. A la fin de l'ouvrage, verso du folio 374, on lit : *Explicit primum scriptum Sententiarum Divi Thomæ Aquinatis..... impressum Lugduni impensis honorati viri Jacobi Francisci de Giunt et sociorum florentini : in ædibus Jacobi Myt chalcographi est.* A la fin de la table est cette autre inscription : *Expressa Lugduni, patroneo honorato viro Jacobo Francisco de Giunta et socio-*

(1) M. Renouard. *Ann. de l'imprim. des Aldes*, 1834.

(2) Le Z est l'initiale du nom de Giunta.